

Du développement au développement durable

2008

Soutenable, durable, viable ?

« Développement durable » est une traduction adoptée par la France pour « sustainable development ». Dans d'autres pays francophones et au niveau de l'UE, on parle souvent de développement « soutenable ». La « soutenabilité » renvoie à ce qui est « supportable » sur le long terme par les équilibres environnementaux et sociaux. « Durable », pris souvent dans le sens de « qui dure » tend à renforcer une ambiguïté, qui est une des raisons du succès du concept de DD... Ainsi les milieux économiques parleront de « croissance durable » dans le sens de « appeler à se poursuivre » tandis que pour d'autres acteurs c'est une croissance qui n'induit aucun déséquilibre en matière de ressources naturelles et même sociales et culturelles. L'expression « développement viable », utilisée notamment au Québec est sans doute plus explicite. Dans un souci de clarification des acteurs parlent de « développement humain durable » ou de « DD solidaire ».

Sommaire de cet article

- [A l'origine du "développement durable" : crise écologique, aggravation des inégalités, nécessité \(...\)](#)
- [De Stockholm à Johannesburg : les conférences des Nations unies](#)
- [1972 Conférence internationale sur l'environnement humain, à Stockholm](#)
- [1987 La commission « Brundtland » définit le développement durable](#)
- [1992 Conférence internationale sur l'environnement et le développement \(CNUED\), à \(...\)](#)
- [2002, Sommet Mondial du développement durable, Johannesburg](#)

A l'origine du "développement durable" : crise écologique, aggravation des inégalités, nécessité de réguler la mondialisation

Le double constat des échecs, d'une part d'un développement basé sur la seule croissance économique, d'autre part des atteintes à l'environnement mène au concept de « développement durable », qui concerne tout autant les pays dits "riches", "pauvres" ou "émergents".

Le développement durable a été une réponse de la communauté internationale - appropriée à tous les niveaux territoriaux - à deux grands problèmes, à la fois locaux et mondiaux et qui évoluent en interaction :

• La fracture entre des pays « développés », « riches » et des pays « en développement », « pauvres », avec des situations contrastées dans les pays "en émergence"

Ce fossé se caractérise par des inégalités, entre les pays et à l'intérieur des pays, dans tous les domaines : politique, économique, social, culturel, éducatif, technologique et scientifique... Après quarante ans de politiques d'aide au développement trop centrées sur la seule croissance du Produit intérieur brut (PIB) et dans un contexte d'accélération de la mondialisation commerciale et financière, la pauvreté touche encore les trois quarts de l'humanité.

• La crise écologique qui atteint les équilibres de la biosphère.

La prise de conscience d'une nécessaire réorientation de modes de production et de consommation gaspilleurs d'énergie et de ressources naturelles se généralise devant face à l'augmentation des risques technologiques et sanitaires et la dégradation accélérée de l'environnement. Dérèglement climatique, pénuries d'eau, désertification, érosion de la biodiversité : la survie des sociétés humaines est en jeu. Comment assurer dans le présent la satisfaction des besoins essentiels (alimentation, eau potable et

assainissement, énergie, habitat, emplois décents, éducation, culture, libertés et droits, revenus équitables...) à 6,5 milliards de personnes, sans hypothéquer les patrimoines naturels, sociaux, économiques, culturels et politiques des générations futures (9 milliards de personnes en 2050) ?

De Stockholm à Johannesburg : les conférences des Nations unies

Entre 1972 et 2002, l'ONU se mobilise autour des questions de développement, de droits humains et d'environnement. Relations entre Nord et Sud sont au centre des négociations tandis que les prémices d'une société civile transnationale commencent à émerger.

1972 Conférence internationale sur l'environnement humain, à Stockholm

La convergence entre les revendications pour un partage équitable des richesses et le constat de l'érosion accélérée du capital naturel suscite le concept « d'éco-développement ».

Rappelant que la croissance économique n'est qu'un outil au service du développement humain, qui doit intégrer l'impératif de viabilité écologique, cette conception est placée au centre de la Conférence internationale sur l'environnement humain en 1972. Marquant le début d'une concertation mondiale sur la crise écologique, elle réunit "pays développés" et "en développement" - en l'absence du bloc soviétique et de ses alliés - et proclame "le droit à un environnement de qualité permettant de vivre dans la dignité et le bien-être". Ses 109 recommandations constituent le premier exemple de droit international non contraignant concernant l'environnement.

La Conférence de Stockholm suscite une dynamique de prise en compte de l'environnement dans le développement : création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), de Ministères de l'environnement, de la Commission mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED)...

1987 La commission « Brundtland » définit le développement durable

La Commission mondiale sur l'environnement et le développement, composée de représentants politiques et d'experts de nombreux pays et présidée par Mme Brundtland, ministre norvégienne, soumet à l'Assemblée générale des Nations unies le rapport « Notre avenir à tous ». Ce document définit le développement durable et formule un ensemble de recommandations visant à préserver les ressources naturelles et à partager la croissance mondiale pour réduire les inégalités.

« Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

« Deux concepts sont inhérents à cette notion : - le concept de besoins, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité.

- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ». « Le développement soutenable vise à favoriser un état d'harmonie entre les humains et entre les humains et la nature ».

- Rapport de la CMED* 1987

- [Télécharger le Rapport Brundtland en anglais](#)

- [Extraits en français sur le site d'Agora21](#)

- [Lire des extraits en français et commander la version papier du rapport Brundtland, diffusée en Europe par l'association Adéquations](#)

1992 Conférence internationale sur l'environnement et le développement (CNUED), à Rio

Réunissant 172 Etats, 40 000 personnes, de nombreuses ONG, entreprises, collectivités, ce "Sommet de la Terre" à l'ampleur considérable pour l'époque, marque un tournant dans la prise de conscience, au niveau du public et des décideurs politiques et économiques, des risques pesant sur l'avenir de l'humanité et de la nécessité d'une gouvernance mondiale du développement humain et des ressources naturelles.

La CNUED* produit la "Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement" et des propositions, juridiquement non contraignantes, rassemblées dans le Programme pour le 21^{ème} siècle ou Agenda 21. Deux Conventions internationales sont adoptées, sur la Biodiversité et sur les Changements Climatiques, et deux Déclarations, sur la Désertification, devenue Convention en 1994 et sur les Forêts. Les États sont invités à réaliser des "Agendas 21 nationaux", stratégies de développement durable "à caractère hautement participatif", "ayant pour objet d'assurer le progrès économique, équitable sur le plan social, tout en préservant les ressources et l'environnement pour les générations futures". De la même façon, toutes les collectivités locales « devraient instaurer un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter un Agenda 21 à leur échelon ».

L'Agenda 21 de Rio (1992)

Ce programme global vise à concilier les aspects sociaux, environnementaux, économiques du développement. Il doit être mis en œuvre par les gouvernements, les institutions du développement, les organismes des Nations Unies et les groupes de la société civile. Fondés sur les 27 principes de la Déclaration de Rio, ses 40 chapitres formulent 2 500 recommandations, décrivant les moyens nécessaires, notamment financiers et institutionnels, pour agir dans quatre domaines :

- le champ économique et social du développement ;
- la conservation et la préservation des ressources aux fins de développement ;
- la participation des groupes de la société civile à l'élaboration et la mise en œuvre du développement, dans une dynamique de partenariats, de coopération, de mise en réseaux et d'implication de tous ;
- la mise en œuvre de moyens pour réaliser des actions transversales en vue d'infléchir le développement vers plus de durabilité.

[En savoir plus, sur notre rubrique Agenda 21](#)

[Sur la stratégie nationale de DD : http://www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=1198](http://www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=1198)

2002, Sommet Mondial du développement durable, Johannesburg

L'objectif de ce Sommet est la relance et la concrétisation de l'Agenda 21, notamment dans les domaines de l'inclusion sociale, de la régulation des marchés mondiaux, des transferts de technologies propres, des changements des modes de production et de consommation...

Après les attentats du 11 septembre et dans un contexte de divergences entre les États-Unis, l'Union Européenne, le G77 - groupe des pays en développement et Chine - les principes de base de Rio sont réaffirmés, mais les avancées opérationnelles restent minces. Le Plan de mise en œuvre s'inscrit dans les engagements précédents des Objectifs du Millénaire pour le développement (2000) et de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement (2002).

Le SMDD insiste sur la prise en compte de la composante culturelle du DD et de l'éducation. Cette dynamique se concrétisera par l'adoption de la Convention internationale sur la diversité culturelle (2005) et par la décennie mondiale de l'éducation au DD (2005-2015). Le Sommet est marqué par la montée en puissance de groupes de la société civile, ainsi les collectivités locales et les entreprises très présentes. Il encourage les initiatives dites « de type II » ou partenariats multi-acteurs, invités à faire effet de levier avec l'aide publique au développement, notamment en matière d'investissements lourds, comme l'eau et

l'assainissement, l'électrification, etc.

Copyright © Site de l'Association Adéquations - <http://www.adequations.org/spip.php?article254>